

AVIS EMIS PAR LE CHSCTD DU BAS-RHIN
Réunion du 23 juin 2022

AVIS	Suites données par l'administration
<p>Avis 2022-06-23- 01</p> <p>Le CHSCTD67 a alerté Monsieur le DASEN depuis plusieurs mois des risques psychosociaux encourus par les personnels de l'école maternelle Ariane Icare. Il exige que des décisions soient prises avant la rentrée 2022 afin d'apaiser le climat de l'école.</p>	<p>Une médiation a été proposée en fin d'année scolaire 2021-2022, qui n'a pas eu lieu faute d'accord de l'ensemble des participants. Des entretiens individuels avec l'équipe de circonscription ont été proposés début juillet et ont finalement été reportés à cette rentrée scolaire, les conclusions suivront prochainement.</p>
<p>Avis 2022-06-23- 02</p> <p>Le CHSCTD67 demande à Monsieur le DASEN d'alerter le recteur sur le taux important de refus de protection fonctionnelle constaté dans le RSU notamment concernant les agressions et violence physique (33%). Ces refus nous semblent en contradiction avec la circulaire interministérielle du 2 novembre 2020 faisant suite à l'assassinat de Samuel Paty.</p>	<p>La question sera étudiée en collaboration avec la D.R.H. et abordée en C.H.S.C.T.A.</p>
<p>Avis 2022-06-23- 03</p> <p>Le CHSCTD67 demande à Monsieur le DASEN de respecter la décision de la MDPH dès qu'elle est notifiée pour l'ensemble des élèves à besoin particulier de notre département.</p>	<p>l'I.A.-DASEN a la volonté de respecter les décisions formulées par la C.D.A.P.H. Liés à leur calendrier, y compris de transmission des informations, les PIAL ont pour mission d'organiser le service es A.É.S.H. en cohérence avec le contenu des notifications.</p>

AVIS	Suites données par l'administration
<p>Avis 2022-06-23- 04</p> <p>La politique éducative spécifique aux réseaux d'Éducation prioritaire prévoit notamment la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de visites, observations en classe des enseignants affectés en classes dédoublées - d'entretiens d'analyse de la pratique - de formations spécifiques, - de suivi des projets de réseau, - ... <p>Pour les conseillers pédagogiques de ces circonscriptions, cela représente plusieurs centaines d'heures consacrées à ces tâches spécifiques. Le CHSCTD67 demande à l'IA-DASEN de reconnaître cette charge de travail conséquente et de prévoir un allègement des tâches en s'appuyant sur les préconisations faites par le groupe de travail CPC du CHSCTD67.</p>	<p>La question du service des C.P.C. a été discutée en groupe de travail du C.H.S.C.T.D.</p> <p>Des lettres de missions vont être remises, visant à rétablir une organisation équilibrée du travail des conseillers pédagogiques.</p>
<p>Avis 2022-06-23- 05</p> <p>Le CHSCTD67 demande à l'IA -DASEN d'anticiper les organisations des services en cas de crise et de prendre les dispositions qui permettent le remplacement des enseignants et ainsi permettre les départs en formation continue. L'annulation des formations de façon répétée constitue une perte de sens du travail pour les formateurs qui en sont les concepteurs.</p>	<p>l'IA.-DASEN veille à la mobilisation optimale du potentiel de remplacement du département.</p> <p>Le contexte de crise a conduit à une situation hors norme donnant lieu à une priorisation du remplacement des enseignants dans les classes.</p> <p>De plus, 30 emplois de remplaçants ont été créés lors des rentrées scolaires 2021 et 2022.</p>